

Bruxelles, le 08 décembre 2015



Une politique d'accueil indigne d'un État de droit

Début octobre, Théo Francken, secrétaire d'État à l'Asile et aux Migrations, avait adressé un courrier aux Irakiens, pour les dissuader de venir demander l'asile en Belgique. Depuis quelques jours, il entreprend une campagne similaire, adressée cette fois aux Afghans, et diffusée sur Facebook.

Dans sa missive, il dépeint la procédure d'asile comme longue et fastidieuse. Il rappelle ensuite la décision de ne plus octroyer de permis de séjours définitifs aux demandeurs d'asile. Enfin, il affirme que la Belgique continuera à appliquer la procédure de Dublin pour tous les demandeurs d'asile, sans exception de nationalité et qu'aucune régularisation humanitaire n'aura lieu pour les candidats déboutés.

En disant vouloir évaluer le besoin de protection sociale tous les cinq ans, le Secrétaire d'État met en difficultés les réfugiés qui cherchent à s'insérer durablement sur le marché du travail. Il est en effet peu probable qu'un employeur engage et forme un travailleur menacé d'expulsion tous les cinq ans. Cela aura pour conséquence de favoriser le travail informel et l'exploitation. De plus, cette décision va à l'encontre de l'esprit de l'accord entre partenaires sociaux qui autorise les demandeurs d'asile à intégrer le marché du travail après quatre mois grâce à un permis C.

Pour les Migrants CSC et le MOC et, ce courrier vise tout simplement à dissuader les demandeurs d'asile d'introduire leur demande d'asile en Belgique. Cela va à l'encontre des engagements internationaux de la Belgique. En agissant de la sorte, le secrétaire d'État semble ne pas se souvenir que le droit d'asile est un droit de l'Homme fondamental consacré dans de nombreux textes internationaux. Il inscrit en outre sa politique dans une logique managériale (basement comptable) et répressive jouant sur la peur des citoyens en criminalisant des personnes en demande de protection. Il reprend à son compte un agenda proposé traditionnellement par les partis d'extrême droite.

Enfin, comme le relève la Ligue des droits de l'Homme, les communications contenues dans la lettre (sur la durée du séjour, la durée de la procédure, etc.) relèvent des seuls accords de gouvernements qui ne sont pas encore, à cette heure, devenus des lois.

Au-delà des questions budgétaires qu'une telle politique de retour pose, ce sont les principes moraux qui fondent notre cohésion sociale qui se voient menacés. Ne l'oublions pas : sans solutions durable, les demandeurs d'asile et une partie des réfugiés d'aujourd'hui seront les sans-papiers de demain.

Pour toutes ces raisons, les Migrants CSC et le MOC et demandent aux autorités compétentes d'agir de manière humaine et responsable, sans arrières pensées électoralistes pour résoudre cette crise humanitaire et proposent une série de mesures à court et moyen terme :

- Garantir des logements suffisants pour assurer un accueil décent et de qualité en Belgique.
- Assurer une prise en charge et un encadrement interdisciplinaire des demandeurs d'asile grâce à un travail de terrain (service social, soutien psychologique, aide médicale, aide juridique à la procédure), et non simplement « bath, bed and breakfast ».
- Renforcer les moyens de Fedasil, des CPAS, des associations humanitaires ou caritatives qui assurent l'accueil. A ce propos, nous dénonçons fermement la logique de privatisation de l'accueil.
- Répartir les efforts de manière solidaire et équilibrée entre tous les pays de l'UE qui doivent prendre leurs responsabilités.
- Respecter et appliquer la convention de Genève au niveau de l'UE (car aucun pays ne peut mener une politique efficace tout seul) en suspendant, en situation de crise, la procédure de Dublin selon laquelle le pays d'entrée doit traiter la demande d'asile et l'accueil du candidat
- Agir diplomatiquement dans les pays en guerre pour mettre fin aux conflits.
- Élargir le droit d'accès à l'Europe pour les personnes qui ont besoin de protection et donner plus d'opportunités de migrer légalement et lutter contre la traite des êtres humains.

Pour la CSC,
Anne Léonard

Pour le MOC,
Christian Kunsch

Pour plus d'information :

François Reman (attaché de presse CSC) : 0488 257 841 – francois.reman@acv-csc.be

Nicolas Roelens (attaché de presse du MOC) : 0485 89 83 95 – nicolas.roelens@moc.be